

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 05 décembre 2018

Étaient présents : Antoine BILLOD-LAILLET, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Alain DANGUY, Charles DURAND-VIEL (arrivé à, Sarah FAIVRE, Sabrine GALIMARD, Jérôme GIGOGNE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Nathalie MOYSE, Jean-Michel ROY (arrivé à 18h30), Claude SIMON

Étaient absents excusés: Chantal MARAUX (proc. à A.L Humbert)

Secrétaire de séance : Claude SIMON

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2018 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ Reconduction bail de chasse

Lecture du bail de 2012 par S. Faivre entre la commune de Quingey et l'association communale de Chasse Agréée (ACCA) de Quingey pour la location du droit de chasse sur les terrains d'une superficie supérieure à 40 hectares d'un seul tenant, pour une durée de neuf années entières et consécutives moyennant un tarif de 100 € / an (prix révisable tous les trois ans).

Le conseil municipal accepte de renouveler ce bail pour 3 ans reconductible à compter de ce jour au tarif de 100 € par an.

➤ Choix des entreprises pour l'aménagement rue des Fossés, carrefour rue du Gey

Rappel de la consultation lancée le 15 novembre 2018 et de l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre le 30 novembre 2018 pour les travaux d'aménagement de la rue des Fossés et carrefour rue du Gey.

Les critères de choix sont 30 % pour le prix des prestations et 70 % pour la valeur technique et mémoire technique.

Trois entreprises ont rendu une offre complète pour le lot 1 terrassement, VRD et signalisation base (béton) et variante (enrobé couleur) Bonnefoy, Colas et TP Mourot.

L'analyse financière montre que les 3 offres sont inférieures à l'estimation.

Entreprise Bonnefoy : base : 114 161.50 € HT soit 20.30/30
 Variante : 109 046.10 € HT soit 22.25/30

Entreprise Colas : base : 107 827.20 € HT soit 21.49/30
 Variante : 103 115.20 € HT soit 23.53/30

Entreprise TP Mourot : base : 77 234.80 € HT soit 30/30
 Variante : 80 875.30 € HT soit 30/30

Certains prix sont particulièrement bas (pouvant faire craindre une vente à perte, notamment les canalisations et la fourniture de grave)

L'analyse technique : dans l'ensemble la qualité des offres techniques est correcte.

Bonnefoy : total 44/70

-détail du programme d'exécution, mode opératoire : 22/30

-procédure qualité et management environnemental, procédure sécurité et circulation + fourniture : 12/15

- pas de planning prévisionnel ni de plan de phasage : 0/15

- équipe et moyen mis en œuvre : 10/10

Colas : total 53/70

- détail du programme d'exécution, mode opératoire : 20/30

- procédure qualité et management environnemental, procédure sécurité et circulation + fourniture : 10/15 (pas de fiches techniques)
- planning prévisionnel 13/15
- équipe et moyen mis en œuvre 10/10

TP Mourot : total 29/70

- détail du programme d'exécution, mode opératoire : 15/30 (programme d'action très concis)
- procédure qualité et management environnemental, procédure sécurité et circulation + fourniture : 7/15 (peu de fiches techniques)
- pas de planning prévisionnel ni de plan de phasage 0/15
- équipe et moyen mis en œuvre 7/10 (peu de référence en lien avec le marché)

Synthèse :

Offre de base :	offre variante
Bonnefoy : 64.30/100	66.25/100
Colas : 74.79/100	76.53/100
TP Mourot : 59/10	59/100

La meilleure note est attribuée à l'entreprise Colas pour le lot 1 pour l'offre de base et la variante. S. Faivre propose donc d'attribuer le marché à l'entreprise Colas, accord à l'unanimité des membres.

Deux entreprises ont rendu une offre complète pour le lot 2 revêtements qualitatifs, menuiserie, mobilier et espaces verts, Albizzia et ID Verde.

L'analyse financière montre que les 2 offres sont inférieures à l'estimation.

Albizzia : 189 782.80 €HT soit 29.61 /30

ID Verde : 187 318.94 € HT soit 30/30 certains prix paraissent bas notamment l'arasement ou le remontage des murs en pierre sèche ou la création des clôtures, à l'inverse, certains prix en matière de menuiserie apparaissent excessivement hauts (notamment le coffre du jardin et l'entourage du transformateur)

L'analyse technique

Albizzia : total 55/70

- Détail du programme d'exécution, mode opératoire : 25/30
- Analyse des contraintes et difficultés techniques propres au chantier, procédures qualité, procédures sécurité et circulation, ainsi que principales fournitures : 11/15
- Planning prévisionnel 10/15
- Équipe et moyen mis en œuvre 9/10

ID Verde : total 51/70

- Détail du programme d'exécution, mode opératoire : 22/30
- Analyse des contraintes et difficultés techniques propres au chantier, procédures qualité, procédures sécurité et circulation, ainsi que principales fournitures : 10/15
- Planning prévisionnel 12/15
- Équipe et moyen mis en œuvre 7/10

Synthèse :

Albizzia : 83.61/100

ID Verde: 81/100

Les 2 offres sont assez similaires, tant en termes de prix qu'en terme technique. Toutefois certains prix proposés par l'entreprise ID Verde ne paraissent pas cohérents compte tenu des travaux à exécuter.

S. Faivre propose donc d'attribuer le marché à l'entreprise à Albizzia, accord à l'unanimité des membres.

➤ **Intervention du Président de la communauté de communes Loue Lison**

JC Grenier : Maire de l'Hôpital du Gros Bois, élu depuis 1995, élu intercommunal depuis 1999, président de la communauté de communes Loue Lison depuis 2017.

Afin de faire connaître l'intercommunalité au sein des communes, des semaines de l'intercommunalité ont été organisées en septembre 2017 sur Ornans, Amancey et Quingey mais très peu de participants, en janvier 2018 ont eu lieu des visites par groupe de communes avec un peu plus de participants mais pas vraiment satisfaisant ; il a donc été décidé de faire des interventions dans les conseils municipaux afin de répondre aux questions sur l'intercommunalité et autres.

S. Faivre a souhaité sa présence afin que le conseil municipal ait un autre regard que le sien sur l'intercommunalité.

Présentation de la CCLL par JC Grenier :

L'activité économique de notre territoire fait partie des compétences de la communauté de communes par l'intermédiaire des zones d'activité comme celle de Lavans-Pessans et la réflexion sur l'aménagement d'autres zones sur Epeugney, Amancey et Fertans.

L'action sociale : le département à la compétence de l'action sociale pour les familles et la communauté de communes par l'intermédiaire du Centre Intercommunal de l'Action Sociale pour les personnes isolées. Ce CIAS sera étendu sur Quingey à partir de janvier 2019, une analyse des besoins sociaux sera effectuée.

S. Faivre souhaite échanger sur la question du gymnase de Quingey qui est intercommunal, suite à la proposition de la CCLL qui proposait le transfert à la commune.

La communauté de communes doit définir les compétences optionnelles en 2019 notamment au titre des équipements culturels et sportifs.

Étant donné que les gymnases d'Ornans et Arc et Senans sont communaux et que ces communes souhaitent en garder la gestion et que ceux d'Amancey et Quingey sont intercommunaux, la Préfecture demande une harmonisation de cette compétence.

JC Grenier explique que les communes ont des compétences générales et que les intercommunalités ont des statuts différents qui listent des compétences obligatoires (comme les ordures ménagères, le développement économique) et des compétences optionnelles et facultatives (comme la voirie, l'assainissement non collectif).

Par conséquent la CCLL avait 2 ans pour soit redonner aux communes soit étendre sur tout le territoire ces compétences optionnelles.

Concernant les gymnases, les 4 communes ont été sollicitées ; Ornans et Arc et Senans souhaitent en garder la gestion par contre Amancey et Quingey ne se sont pas vraiment prononcées.

En effet les élus de Quingey ont laissé le choix à la communauté de communes. Étant donné que certains élus du territoire (ex CCCQ) sont hostiles à la reprise du gymnase par la commune de Quingey.

JC Grenier explique qu'une gestion de proximité serait préférable mais si le gymnase reste intercommunal il étudiera la possibilité de créer une convention de gestion avec la commune.

Ce sujet est à l'ordre du jour du conseil communautaire du 12 décembre 2018.

➤ **Dossier bâtiment Ile Simon et EPF**

S. Faivre a rencontré le propriétaire en compagnie de JC Grenier et de l'Établissement Public Foncier cette après-midi.

Une étude de sol doit être effectuée. Suite à la réception de 2 devis et suite à l'avis du cabinet Au-delà du Fleuve, Mme le maire propose de retenir celui de l'entreprise Hekladonia pour un montant total de 7 994 € HT soit 9 592.80 € TTC soit 7 492 .80 € TTC sur la partie de Mr Menuteau et 2 100 € sur la partie communale. Sachant que si la commune ne fait pas l'acquisition du bâtiment via l'EPF, le propriétaire s'engage à rembourser la somme le concernant.

J. Gigogne demande combien de carottages sont prévus.
Au total 12 carottes de 4 mètres de profondeur.
Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

JC Grenier : ce projet serait intéressant pour la communauté de communes afin de pouvoir y développer des locaux notamment pour le nouveau syndicat l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) dont un pôle serait sur Quingey et les locaux actuels de la communauté de communes sur Quingey étant trop étroits.

La CCLL pourrait donc accompagner techniquement la commune sur ce projet et faire une étude de faisabilité en interne. Ce projet porté par l'intercommunalité, serait inscrit dans le contrat de ruralité et serait financé à hauteur de 50 ou 60 %.

➤ **Projet production hydroélectricité sur le barrage de Quingey**

Suite aux présentations du 22 novembre 2018 du syndicat Mixte de la Loue et de EMNE sur la faisabilité pour la valorisation hydroélectrique, le conseil municipal doit se prononcer sur la poursuite ou non de cette étude.

Les élus souhaitent une étude approfondie sur le scénario 3 qui avait été abandonné par le SMIX Loue. AL Humbert souhaite l'utilisation de turbine VLH et non Kaplan pour préserver les poissons.

S. Faivre propose de supprimer le scénario vers l'hôtel de la Truite et de garder les 2 autres scénarios en attendant les résultats de l'analyse des sols de l'île Simon.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre l'étude **en priorité sur le scénario 3** proposé par l'association EMNE et ensuite le scénario 2 du SMIX Loue dans l'attente de l'étude de sol prévue sur ce site de l'île Simon orienté si possible avec une turbine VLH pour la préservation animale.

Par contre le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'abandon du scénario 1 vers l'hôtel de la Truite, site touristique.

Par conséquent le conseil municipal demande au syndicat Mixte de la Loue de poursuivre les études sur les scénarios 3 projet médian vers l'ancienne passe à poisson et l'ancienne passe à canoés et 2 (aval du bâtiment de la cartonnerie), et de délibérer en ce sens.

➤ **Secrétariat SIPQ**

Madame le Maire explique que le conseil municipal a délibéré le 25 octobre 2018 pour facturer au syndicat intercommunal du Pays de Quingey les heures de secrétariat de 2018 à raison de 17.5 /35^{ème}.

En effet le volume horaire était depuis des années sous-évalué (8/35^{ème}) ce qui a été reconnu par le SIPQ.

De plus l'année 2018 a été exceptionnelle, le syndicat a revu tous les contrats du personnel suite au retour à 4 jours d'école, et le tuilage actuellement avec la nouvelle secrétaire, Aurore Goy qui est embauché à compter du 1^{er} décembre pour 12 heures hebdomadaire.

Les élus du syndicat ayant refusé ce volume horaire, S. Faivre s'est engagé sur une réévaluation sur 15 heures hebdomadaires dans un souci de bonne entente.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres accepte de facturer au SIPQ la somme de 16 740.62 € correspondant à 15/35^{ème} du salaire 2018 de Mme Détouillon.

➤ **Subventions associations**

Présentation par JM Roy

Associations culturelles et d'utilité publique :

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, 2 abstentions, décide de fixer comme suit les subventions aux associations culturelles et d'utilité publique à compter de l'année 2018 :

Ligue contre le cancer :	150 €	Coupe de pouce alimentaire :	800 €
Club du 3 ^{ème} âge :	100 €	Harmonie la fraternelle :	450 €

Amicale donneurs sang : 450 €
Souvenir français : 75 €
Anciens combattants AFN : 75 €
Association cantonale : 75 €
anciens combattants

Office culturel : 6 500 €
Association médaillés militaires : 75 €
Union nationale anciens combattants : 75 €

Associations sportives :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de fixer comme suit les subventions aux associations sportives :

***Généraux**

- Siège social à Quingey
- Demande écrite de subvention par l'association
- Transmission du bilan financier de l'année n-1
- Compte rendu de l'assemblée générale
- Participation à la vie locale
- Avoir une convention d'utilisation ou de mise à disposition de locaux à jour
- Faire référence au maximum à la commune lors de la vie générale de l'association
- Fournir un RIB à chaque nouvelle demande

***Financiers**

Forfait en fonction du nombre d'adhérents ou de licenciés
200 € si moins de 50 personnes
300 € de 50 à 100 personnes
400 € si au-delà de 100 personnes

A cela s'ajoutent 30 € par jeune de moins de 18 ans résidant à Quingey

Par ailleurs une subvention de 300 € maximum est accordée pour toute organisation d'une manifestation sportive à caractère régional ou national et regroupant plus de 200 participants.

➤Questions diverses

- M. Jacquot, suite à une sollicitation du Président de TRI à JC Grenier
Le président de TRI s'étonne de ne pas avoir eu de réponse de la communauté de communes à des courriers envoyés concernant le broyage des déchets, le ramassage des monstres et papier, l'éducation à l'environnement.
JC Grenier souligne qu'une réponse au moins de principe aurait dû être faite par la CCLL.
Concernant le broyeur sur le territoire, TRI facture 1 208 € la demi-journée sachant qu'un privé règle 50 €, à la vue des recettes ce service est beaucoup trop onéreux. Il ne serait donc pas reconduit.
Concernant les monstres le ramassage se fait 2 fois par an et est financé par la redevance incitative.
Le calendrier 2019 n'est pas encore terminé.
Concernant les papiers, en effet ce service a été inclus avec les bacs jaunes et est donc subventionné par le SYBERT. La prestation par TRI de 2016 n'a pas été réglée, mais sera régularisée par la CCLL.
Pour l'éducation à l'environnement avec Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), un appel à projet sera lancé, l'association TRI pourra répondre.
- JM Roy à JC Grenier
Le trail avait une subvention de la communauté de communes de 250 €
Mr Grenier informe qu'il n'y avait pas de subvention aux associations sur l'ex. communauté de communes d'Ornans contrairement à l'ex. communauté de communes de Quingey.
Il n'est pas possible pour la communauté de communes Loue Lison de reproduire sur l'ensemble du territoire les subventions qui étaient accordées. Si toutes les compétences sont mises à égalité il faudrait compenser pas de la fiscalité supplémentaire.

Fin à 21 h 30